

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 4 juillet 2016 portant création du Diplôme universitaire BIOLOGIE ET MÉDECINE DE LA REPRODUCTION modifié par les arrêtés en date du 02 juillet 2019, 15 décembre 2021 et 04 juillet 2023
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme universitaire BIOLOGIE ET MÉDECINE DE LA REPRODUCTION

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Rachel LEVY (PU-PH) Sorbonne Université ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Docteur Charlotte DUPONT (MCU-PH) Sorbonne Université

Docteur Nathalie SERMONDADE (PH)

Docteur Anna LY

Docteur Kamila KOLANSKA (CCA)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 12 mars 2024

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU